



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2011
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation Libéria

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 novembre 2010, à 9 h 30

Président : S. A. R. le Prince Zeid Al-Hussein (Jordanie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration sur des engagements réciproques

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-63797X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 9 h 45.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/4/LBR/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Déclaration sur des engagements réciproques (PBC/4/LBR/1)

2. **Le Président**, parlant par liaison vidéo depuis Monrovia, dit qu'il espère que la première séance officielle de la formation Libéria marquera le début d'un partenariat dynamique avec les partenaires de la formation au Libéria, étant donné que cette collaboration est cruciale pour la réussite des travaux.

3. Le projet de déclaration sur des engagements réciproques aux fins de consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/L.1) est un instrument d'engagement entre la Commission et le Gouvernement libérien, basé sur les priorités identifiées par le Gouvernement, qui a joué un rôle majeur dans sa préparation. Ce document reflète également les résultats de la mission récemment effectuée par la Commission au Libéria, ainsi que la contribution des membres de la Commission et des autres organes onusiens. Le Président considère que les membres de la formation Libéria souhaitent adopter le projet de déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **M^{me} Johnson-Sirleaf** (Présidente du Libéria), parlant par liaison vidéo depuis Monrovia, dit que la rapidité avec laquelle la Commission s'est engagée auprès du Gouvernement libérien après que ce dernier lui ait demandé de l'inscrire à son ordre du jour est sans précédent. Elle remercie sincèrement tous les intervenants pour leur enthousiasme et leur soutien.

6. Depuis son entrée en fonction en 2006, son gouvernement s'est efforcé de garantir la paix, la sécurité et la démocratie au sein de la nation et a introduit des politiques visant à promouvoir la paix, à accélérer la reconstruction et le développement, et à bâtir un système de gouvernance solide. Le Gouvernement a constaté qu'il était nécessaire de promouvoir la réconciliation nationale entre les différentes régions et ethnies par le biais du dialogue, de créer des institutions, des cadres et des procédures juridiques, et d'adopter des mesures pour améliorer la sécurité et le bien-être socioéconomique de tous les

Libériens. Le Gouvernement a également pris des mesures pour s'attaquer aux six principales causes du conflit qu'il a identifiées dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en 2008-2011, à savoir les systèmes juridiques faibles et dysfonctionnels, les litiges fonciers, la gestion des ressources naturelles, la condition des jeunes, surtout dans le domaine de l'emploi, les clivages politiques et la relation entre l'État et ses citoyens.

7. En 2008, après avoir présenté un plan d'action prioritaire recensant les obstacles majeurs à la consolidation de la paix, le Libéria a reçu 15 millions de dollars américains au titre du dispositif d'intervention immédiate du Fonds pour la consolidation de la paix. Ces fonds ont été alloués de manière à favoriser la réconciliation nationale, gérer et résoudre le conflit, promouvoir la paix et renforcer les capacités de l'État afin qu'il puisse consolider la paix. Le Libéria a également reçu 1,7 million de dollars américains pour deux projets d'urgence afin de s'attaquer aux causes profondes et aux domaines de conflit potentiel en créant, entre autres, des institutions comme la Commission de lutte contre la corruption et la Commission foncière. D'après une évaluation indépendante de mi-parcours, effectuée par le Fonds de consolidation de la paix, le Libéria a réalisé d'importants progrès afin de venir à bout des problèmes omniprésents de la société libérienne, et il a été recommandé qu'il reçoive la deuxième tranche du financement accordé par le Fonds.

8. L'adhésion des membres de la formation et du Gouvernement libérien à la déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria constitue un autre jalon important dans les progrès réalisés par ce pays en faveur de la paix, la stabilité et le développement à long terme. Son gouvernement et le peuple libérien s'engagent à respecter les obligations énoncées dans cette déclaration, qui définissent les trois actions prioritaires à mettre en œuvre, à savoir renforcer l'État de droit, soutenir la réforme du secteur de la sécurité et promouvoir la réconciliation nationale. Elle est persuadée que la Commission honorera ses propres engagements et que la communauté internationale, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les pays de l'Union du fleuve Mano, continueront également de soutenir le Libéria.

9. Les travaux ont déjà commencé sur le premier des cinq pôles régionaux qui fourniront non seulement une infrastructure et des bâtiments modernes à la Police nationale libérienne, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et à d'autres instances chargées de la sécurité, mais permettront également à la population rurale libérienne d'accéder à la justice et de vivre en sécurité. Le Gouvernement libérien sait qu'il est nécessaire de prévoir un budget pour maintenir l'activité des pôles bien après la fin de l'engagement du Fonds pour la consolidation de la paix.

10. En voie d'achèvement, le Plan d'action prioritaire libérien est essentiel pour créer un cadre qui permettra de mettre en œuvre les actions prioritaires énoncées dans la déclaration sur des engagements réciproques et de créer un outil d'évaluation et de suivi permettant de mesurer les progrès au fil du temps. Il est important que le Plan s'appuie sur le programme actuel qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et humaines, à gérer les conflits et à améliorer les initiatives locales en faveur de la paix. Le peuple libérien veut oublier le passé, sceller la réconciliation et construire une nation dynamique; la Présidente est donc persuadée que la paix, qui est indispensable pour la transformation et le développement du pays, est irréversible.

11. La consolidation de la paix au Libéria repose aussi sur la satisfaction des besoins humains fondamentaux; à cet égard, la création de débouchés pour les jeunes reste un défi majeur pour son gouvernement. Cependant, elle est convaincue que, grâce à la mobilisation, l'engagement et la volonté, le pays pourra surmonter les difficultés à venir.

12. **Le Président** dit que les propos de la Présidente démontrent clairement qu'en dépit des progrès réalisés, le Libéria a aujourd'hui besoin de plus de soutien pour poursuivre la consolidation de la paix. Au nom des membres de la formation, il s'engage à soutenir le pays dans la réalisation de cet objectif.

13. **M^{me} Løj** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria), parlant par liaison vidéo depuis Monrovia, dit qu'elle est convaincue que les progrès rapides réalisés jusqu'ici par la formation Libéria permettront de consolider et de maintenir la paix dans le pays. Elle se réjouit également que le Gouvernement libérien se soit engagé à jouer un rôle de chef de file dans le processus de consolidation de la paix, comme en atteste la présence de la Présidente du Libéria à la séance actuelle.

14. Le Libéria est le premier pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission qui bénéficie également, sur place, de la présence d'une opération de maintien de la paix de l'ONU; cela permet à l'Organisation de soutenir le Gouvernement libérien simultanément dans ses efforts de consolidation et de maintien de la paix, qui sont totalement indissociables. La Mission des Nations Unies au Libéria et la Commission ont déjà noué d'étroites relations de travail afin de soutenir le programme de réforme libérien et les priorités identifiées par le Gouvernement, qui sont également essentielles dans la mise en œuvre du mandat de la Mission. Avec l'appui de la Commission dans les secteurs pertinents, la Mission pourra progresser davantage au niveau de la planification de la transition et le Gouvernement libérien pourra assumer ses responsabilités en assurant la sécurité de ses citoyens sous l'état de droit, qui s'avère indispensable pour la croissance économique et le développement durable du pays.

15. Les travaux en faveur de la justice et de la sécurité, qui ont démarré sur le premier pôle régional, ont démontré la vitesse à laquelle les organismes de l'ONU sont capables d'agir lorsqu'ils sont unis dans l'action, et comment la Commission est capable de fournir une réponse novatrice face aux besoins pressants identifiés par le Gouvernement libérien. Le défi consiste maintenant à maintenir le rythme et à s'assurer que des efforts concrets continueront d'être faits. L'ONU sera jugée par ses actes et sa capacité à soutenir le Gouvernement libérien dans ses activités de consolidation de la paix, qui, si elles sont intégralement mises en œuvre, planteront les jalons d'une paix durable au Libéria.

16. **M^{me} Cheng-Hopkins** (Sous-Secrétaire générale chargée du bureau d'appui à la consolidation de la paix), parlant par liaison vidéo depuis Monrovia, dit que, compte tenu de la nécessité de réduire les coûts des opérations et les délais, et d'éliminer les processus inutiles afin d'être efficace au Libéria, l'engagement de la Commission vis-à-vis de ce pays a été novateur à bien des égards. Premièrement, son président a envoyé une délégation dans le pays dès le début du processus afin de contribuer à l'élaboration du Plan d'action prioritaire libérien. Deuxièmement, on a pu rédiger une déclaration innovante dans laquelle les attentes ont été clairement définies, et ce sans avoir recours à un long processus de préparation. Troisièmement, en réponse à l'examen de 2010 sur l'architecture de consolidation de

la paix de l'ONU, qui indiquait que les opérations étaient trop centrées autour de la ville de New York, il a été décidé que le Président de la Formation Libéria présiderait sa première séance officielle depuis Monrovia. Il faut espérer que de nombreuses autres séances de la formation seront présidées depuis le Libéria, dans la mesure où cela facilite l'interaction avec ceux qui ont des solutions à proposer sur place. Quatrièmement, la déclaration sur les engagements réciproques est étroitement alignée sur le Plan d'action prioritaire, qui servira de base pour l'intervention du Fonds pour la consolidation de la paix, en conformité avec la recommandation faite lors de l'examen de 2010 à propos du renforcement de la synergie entre la Commission et le Fonds. Pour terminer, bien que la préparation des plans d'action prioritaire prenne généralement beaucoup de temps, en raison de l'approche participative adoptée, la clarté avec laquelle le Gouvernement libérien a énoncé ses priorités en matière de consolidation de la paix a accéléré le processus; cela a permis au Fonds de consolidation de la paix de déboursier immédiatement un montant de 3 millions de dollars, qui a été approuvé quelques jours après que la proposition ait été soumise.

17. **Le Président** dit que l'approche novatrice décrite permettra d'imprimer l'élan nécessaire pour s'attaquer aux priorités majeures identifiées dans la déclaration sur les engagements réciproques. Les prochaines étapes seront cruciales pour consolider la paix au Libéria et répondre aux attentes du peuple. La Commission continuera de travailler en collaboration avec le Gouvernement libérien et tous les intervenants locaux et internationaux pour construire une paix durable et irréversible au Libéria.

La séance est levée à 10 h 15.